



**Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (P.A.P.E)**  
Relations entre les populations et la conservation du complexe WAPO  
(W, Arly, Pendjari, Oti-Keran Manduria)  
(Benin, Burkina, Niger, Togo)



**Programme intercommunal  
pour la conservation et la gestion des espaces naturels  
comme levier de développement local durable**

**Demandeur :**

Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le département de l'Alibori - **APIDA** (regroupant les six communes de l'Alibori)

**Contact :**

Thomas d'Aquin Quenum, Secrétaire Permanent,  
siacapida@yahoo.fr, apida.sp@gmail.com  
tél : +229 23630482/97186962, Fax : +229 23630453

**Partenaire :**

Centre International de Développement et de Recherche - **CIDR**

**Durée et coût :**

**36 mois**, Juin 2013 à juin 2016  
**548 161 €**

**Lieu de l'action :**

**BENIN, les six communes du département de l'ALIBORI** dont 4 sont limitrophes du Parc du W **Banikoara, Kandi, Karimama et Malanville** et deux dont les activités ont un impact sur le Parc W, **Ségbana, Gogounou**, la commune limitrophe du Parc W du **département de l'ATACORA, Kérou**.

**Objectif global :**

Renforcer durablement la conservation des écosystèmes des Aires Protégées de l'Alibori avec optimisation des bénéfices pour les populations riveraines.

**Objectif spécifique :**

Contribuer à la conservation du Parc du W par l'expérimentation de nouvelles approches économiques et de gouvernance du territoire conduites par les communes de l'Alibori.

**Résultats attendus :**

- RA1 - L'APIDA en concertation avec les différents acteurs du territoire élabore, met en œuvre et évalue sa stratégie intercommunale de conservation des aires protégées et du Parc W ;
- RA2 - Les communes en concertation avec les acteurs locaux, pilotent sur leur territoire la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de conservation des Aires Protégées et du Parc W ;
- RA3 - Des actions économiques pilotes réduisant les pressions sur les écosystèmes du parc W sont encouragées par les communes ;
- RA4 - Les savoir faire et enseignements de cette action pilote sont partagés.

**Partenaire fonctionnel privilégié :**

CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de faunes) et particulièrement la direction basée à Kandi.

**Groupes cibles :**

Les élus et techniciens des cinq communes riveraines du Parc du W et les deux communes non riveraines de l'Alibori

**Bénéficiaires :**

Les associations villageoises de gestion des réserves de faunes (AVIGREF), les groupements d'éleveurs et des producteurs de coton, les groupements féminins et autres comités de gestion et organisations professionnelles (OP), Les écoliers, Les populations des sept communes (bénéficiaires indirects).

## Contexte et justification de l'action

L'action s'inscrit dans les différentes politiques nationales béninoises, notamment : les perspectives à long terme « Bénin Alafia 2025 », la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRIP 2011-2015), la Politique Nationale de Décentralisation et de déconcentration (PONADEC), le plan d'actions environnementales (PAE), l'Agenda 21 National, la charte nationale de la gouvernance locale et internationale et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

### Les enjeux de la conservation des Aires Protégées( AP) de l'Alibori :

- Le département de l'Alibori est situé aux portes du Sahel, les AP qui représentent plus du tiers de sa superficie, forment une barrière verte contre la désertification et la poussée de sécheresse sont vitales pour les populations riveraines de plus en plus nombreuses ; la disparition des AP donnerait le signal d'un exode massif.
- Les activités économiques menées au détriment des ressources naturelles doivent évoluer et se diversifier par la valorisation des savoir-faire locaux ; agriculteurs itinérants sur brûlis et éleveurs nomades
- Les autorités locales et les populations riveraines des AP doivent être responsabilisées pour réussir leur préservation et faire de l'Alibori un laboratoire de la transition écologique en Afrique.

### Les défis à relever par les communes de l'Alibori

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin précise que « La commune a la charge de la création, (...) de tout aménagement public visant à l'amélioration du cadre de vie. Elle veille à la protection des ressources naturelles, notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, (...) et contribue à leur meilleure utilisation. ». L'APIDA a pour ambition d'accompagner ses six communes membres en associant la commune de Kérou, pour exercer cette compétence transférée de l'Etat à la commune, qui est aujourd'hui en marge des questions de protection des AP .

- Les acteurs intervenant dans la protection des AP sont nombreux mais peu efficaces : leurs actions ne sont pas coordonnées, se retrouvent parfois en concurrence, ignorent certains aspects de leur mission et en dehors des conflits n'impliquent pas, voire n'informent même pas, la commune ;
- L'impact des actions menées sur les acteurs économiques est encore minime : les actions ciblées en leur faveur sont insuffisantes au regard des enjeux, elles sont encore peu innovantes et proposent des solutions uniques et cloisonnées à des problèmes dont les causes sont complexes ; La commune a reçu la compétence du développement économique local et peut agir ;
- Les communes sont aujourd'hui peu ou pas impliquées dans la protection des AP pour faire face aux enjeux de la désertification en Alibori car la gestion des parcs naturels reste une prérogative nationale. La proximité et connaissance du territoire par les communes constituent des atouts importants.

## L'APIDA, ses orientations stratégiques

Les élus de l'APIDA ont placé au cœur de leur projet, la protection des AP, la promotion de l'économie locale et la gouvernance territoriale. L'APIDA souhaite consolider et accroître l'efficacité de son action en faveur de la gestion et de la conservation des AP et de leurs zones périphériques. Elle a l'ambition de mettre en œuvre une stratégie visant la responsabilisation et l'implication plus forte des communes et des populations riveraines notamment par une valorisation économique durable.

Avec l'appui du CIDR, ONG française, et du Conseil Régional de Picardie, l'APIDA s'est dotée des outils techniques et financiers pour promouvoir l'aménagement et le développement des services publics dans les villages défavorisés, avec des assemblées générales villageoises, des assemblées générales d'arrondissement et des Comités Communaux d'Appui et de Concertation (CCAC), instances de concertation réunissant toutes les catégories de population. Ce positionnement et son dispositif de concertation éprouvé et approprié par les Communes est gage de proximité, de cohérence, de redevabilité et de pérennité, ils constituent un atout pour mener à bien l'action.

### L'APIDA propose de développer trois orientations stratégiques pour la conservation des AP :

- Une maîtrise d'ouvrage communale de conservation et de gestion des AP avec une forte délégation aux acteurs de proximité selon le principe de subsidiarité. L'action appuiera le pilotage d'une politique de coordination et de mobilisation de tous les acteurs par la commune, gage de durabilité, de cohérence et de légitimité des interventions. La commune sera renforcée en conséquence.
- Une plus grande diversité des activités économiques dans les villages riverains des AP et de la zone tampon. L'action appuiera la production, la transformation et la commercialisation des produits non ligneux des AP et des zones périphériques et développera des pratiques favorables à leur conservation.
- Une dynamique de partage : recherche-développement, suivi-évaluation des effets, capitalisation et diffusion des acquis. L'action appuiera les dynamiques et bonnes pratiques existantes et proposera des innovations. Elle travaillera à la construction d'une offre complète et adaptée, veillera à la complémentarité des appuis individuels et collectifs, et portera une attention particulière à ses effets multiplicateurs pour les autres pays et/ou parcs nationaux mais aussi pour les autres AP de l'Alibori (comme celles des communes de Gogounou et Ségbana).

## Présentation de l'action

### **RA1 - L'APIDA en concertation avec les différents acteurs du territoire élabore, met en œuvre et évalue sa stratégie intercommunale de conservation des aires protégées (AP) et du Parc W**

Conditions d'atteinte du résultat - **i). Le positionnement central des communes** est gage de cohérence, de durabilité et de proximité des interventions. Leur connaissance des territoires et des populations est une opportunité pour l'Etat, de mieux gérer et protéger les AP et le Parc W. **ii). La mise en synergie des interventions** – de l'Etat, des communes, de la société civile, des partenaires techniques et financier est indispensable. La concertation et la définition en commun de priorités stratégiques et opérationnelles garantissent une plus grande efficacité et efficacité des interventions pour la conservation des écosystèmes du Parc du W. **iii). L'élaboration d'un diagnostic puis la mise en œuvre concertée du plan d'actions d'une stratégie territoriale cohérente de conservation des AP**, est un moyen éprouvé et efficace de cette mise en synergie. L'APIDA a ces compétences et ces capacités.

Ces conditions seront assurées par de l'animation, de la communication, la mise en place d'instances de gouvernance, des études et des enquêtes.

Principales réalisations en lien avec la conservation des AP : Une stratégie intercommunale de conservation des AP concertée - Un diagnostic intercommunal, des orientations stratégiques, un plan d'actions.

### **RA2 - Les communes en concertation avec les acteurs locaux, pilotent sur leur territoire la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de conservation des Aires Protégées et du Parc W**

Conditions d'atteinte du résultat - **i). Les communes sont informées et formées**, il est indispensable de préparer les outils nécessaires et de former les cadres communaux (élus et techniciens) pour permettre aux communes de faire face aux enjeux, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la stratégie intercommunale de conservation des AP. **ii) L'implication des acteurs dans les espaces de concertation et dans le suivi-évaluation** permet la sensibilisation mais aussi leur responsabilisation et la prise en compte de leurs réalités dans la mise en œuvre des plans d'actions en faveur de la conservation des AP. **iii) Les écoliers sont des citoyens en devenir**, d'où la nécessité de les impliquer dès le plus jeune âge pour inverser les tendances à l'incivisme qui menacent le patrimoine public. **iv) Des outils de communication adaptés** favorisent l'appropriation des messages et influent sur les changements de comportement collectifs.

Ces conditions seront assurées par de la formation, de l'animation, de la sensibilisation et des dispositifs de gouvernance territoriale.

Principales réalisations en lien avec la conservation des AP : un plan de formation destiné aux élus et techniciens communaux, des plans d'actions environnementales communaux, des projets innovants et bien gérés portés par la base, des espaces de concertation d'arrondissement, un renforcement de l'écocitoyenneté et le changement de comportement, des supports de communication.

### **RA3 - Des actions économiques pilotes réduisant les pressions sur les écosystèmes du parc W sont encouragées par les communes**

Conditions d'atteinte du résultat - **i).** La culture, le mode de vie, les activités économiques des populations de la zone périphérique sont basés sur une forte interaction Homme/milieu. **L'organisation des populations agricoles riveraines autour d'alternatives économiques à haute valeur ajoutée s'impose pour réduire la pression les AP et le Parc W** en particulier. **ii).** Les savoirs et savoir-faire locaux liés aux produits forestiers non ligneux (PFNL) respectueux des écosystèmes sont nombreux (e.g. miel, pharmacopée, culture alimentaire, jus, artisanat utilitaire) mais risquent de disparaître au profit d'activités plus lucratives prédatrices des ressources (e.g. braconnage, abattage d'arbres, charbon de bois, cultures sur brûlis). **La valorisation de ces patrimoines bio-culturels alliée à l'innovation est une piste peu ou pas explorée intéressante à accompagner.** **iii).** Les communes qui ont reçu la compétence du développement économique local, reçoivent l'appui de l'APIDA pour développer des **équipements structurants de transformation et/ou commercialisation des PFNL. Les communes doivent jouer un rôle important en incitant des entrepreneurs à s'installer sur leur territoire.** **iv).** L'APIDA à travers son service pour l'Organisation du Développement Economique des Territoires de l'Alibori (ODETA) **utilise ses compétences et son expérience pour accompagner les communes.**

Ces conditions seront assurées par des études et entretiens, de la formation, de l'animation, de la communication et la dotation en équipements et matériels accompagnée d'un financement du Fonds de Développement Local et de la contribution des communes ou de l'intercommunalité.

Principales réalisations en lien avec la conservation des AP : un répertoire des initiatives et savoir-faire locaux, une plaquette valorisant les savoir-faire locaux liés aux PFNL, des études filières sur les PFNL, une entreprise de valorisation des PFNL, un cahier des charges d'un label W, une foire des produits et savoir-faire locaux du Parc W.

### **RA4 - Les savoir faire et enseignements de cette action pilote sont partagés**

Conditions d'atteinte du résultat - **i).** La forte **implication des communes dans la conservation des aires protégées est une démarche expérimentale**, Cette première au Bénin qui place la commune au cœur de la gestion des ressources naturelles, mérite d'être **capitalisée et partagée.** **ii).** **L'action expérimente l'articulation de plusieurs approches** (développement économique, gouvernance locale/dialogue/espaces de concertation, budget participatif, valorisation des savoir-faire, plaidoyer avec l'Etat, etc...) Il s'agit d'**identifier les meilleures pratiques pour les répliquer.** **iii).** L'APIDA appartient à plusieurs réseaux nationaux et internationaux qui favoriseront **la diffusion des acquis de l'action** (CIDR, ANCB, associations intercommunales de la sous région). Le réseau du PAPE et de ses partenaires sera utilisé.

Ces conditions seront assurées par un programme de recherche-développement et de management des connaissances, un dispositif de suivi-évaluation participatif des résultats et des effets de l'action, la communication, l'animation et la formation.

Principales réalisations en lien avec la conservation des AP : Un guide de bonnes pratiques à l'adresse des Communes sur la conservation des Aires Protégées, des publications de capitalisation sur les innovations développées dans les domaines de la conservation des AP, la gouvernance, l'économie.

## Méthodologie

La démarche méthodologique repose sur les principes de subsidiarité, de participation inclusive, d'appropriation, d'équité et de solidarité agissante :

Le principe de subsidiarité est traduit à travers l'implication effective et la responsabilisation des communes et de leur intercommunalité dans la gestion et la conservation des ressources naturelles. Leur rôle limité à la résolution des conflits devrait s'étendre à la gestion pour prévenir les dégâts causés par les différents prédateurs du parc à la biodiversité.

Le principe de participation inclusive de tous les acteurs se fera dans une dynamique de concertation à la fois horizontale (jeunes, adultes, anciens, autochtones, allochtones) et verticale (village ou quartier de ville, arrondissement, commune, niveau intercommunal); mobilisant tout le monde autour des enjeux de la conservation des aires protégées.

Le principe d'appropriation par le recensement des savoirs et savoir faire locaux ayant fait déjà fait la preuve de leur adaptation au milieu, de leur valorisation.

Le principe de l'équité homme femme par la promotion du genre. Les acquis de la stratégie genre avec l'émergence dans chaque village ou quartier de ville d'un binôme d'animatrice et d'animateur villageois, sera poursuivi à travers les différentes activités menées et toutes les actions initiées afin d'impliquer davantage les femmes dans les instances de prises de décision et la création de richesse.

Le principe de solidarité grâce à la complémentarité des activités initiées et au partage des savoirs par la capitalisation des pratiques et leur diffusion au profit du plus grand nombre.

*Une équipe technique APIDA compétente renforcée par des expertises ponctuelles :*

**Un(e) chargé(e) de missions Gestion des ressources naturelles**, à temps plein sera recruté. Il(elle) sera le chef de projet de l'action, responsable de la coordination des activités et du renforcement de capacités des acteurs du territoire. Il(elle) mobilisera partiellement les compétences de **l'équipe technique APIDA** en place (DEL, planification, animation territoriale, aménagement du territoire, gestion des infrastructures et finances locales, communication, capitalisation). Le **CIDR** assurera un appui technique et méthodologique à l'équipe APIDA sur l'ensemble des activités de l'Action. **Des experts et des enquêteurs** pourront être mobilisés ponctuellement en fonction des besoins de l'action.

**Gouvernance, monitoring et synergie d'activités**

le **Comité de Pilotage de l'action (CoPil)** sera composé du Préfet du département de l'Alibori, du bureau exécutif de l'APIDA qui inclut les maires des communes riveraines des AP, du maire de Kérou, du directeur du CENAGREF Kandi, du directeur départemental de l'environnement, d'un représentant des AVIGREF et du coordinateur CIDR. Un représentant du CoPIL, participera aux organes de pilotage, de suivi et de concertation du P.A.P.E au niveau régional ou national. Les **groupes de travail** accompagnés par des techniciens de l'APIDA seront composés de personnes ressources (Services déconcentrés de l'Etat, agents communaux, société civile, partenaires du PAPE, experts...) en fonction des thématiques.

Le **monitoring** de l'action sera assuré par un dispositif de suivi évaluation participatif porté par les agents communaux. Il sera complété par la réponse aux invitations de l'UEMOA, le PNUD, la DUE ou le MEHU dans le cadre du monitoring externe.

La **synergie d'activités** sera favorisée par la participation active aux invitations des autres actions du PAPE et projets en lien avec la conservation des AP (PAGAP, UICN...). Une périodicité trimestrielle de rencontres techniques a été retenue entre APIDA et SNV et une réunion annuelle pour échanger sur les actions menées au Bénin par APIDA, SNV, GRET.

## Durabilité

**Impacts de l'action** : **SUR LE PLAN TECHNIQUE** : le renforcement des capacités d'un grand nombre d'acteurs (élus locaux, techniciens communaux, membres des instances de gouvernance, entreprises, société civile...), **SUR LE PLAN POLITIQUE** : la communication, la capitalisation et le plaidoyer de qualité auprès des instances nationales feront progressivement évoluer les politiques nationales, celles relatives à la décentralisation et déconcentration comme celles liées aux secteurs de l'environnement et de l'économie locale, **SUR LE PLAN SOCIAL ET ÉCONOMIQUE** : un effet immédiat sur la situation économique et sociale des populations riveraines des aires protégées et à travers elles de nombreux foyers béninois., et renforcement de leurs capacités individuelles et collectives à progresser socialement et économiquement sur leur territoire, profitera à leurs familles, leurs villages et leurs arrondissements ou zones riveraines, la population sera en capacité de prendre des initiatives avec l'appui de la Commune.

**Effets multiplicateurs** : **Au niveau local** : l'essor de bonnes pratiques chez les acteurs, **Au niveau communal** : des démarches et outils pour les communes et les services déconcentrés de l'Etat, **Au niveau intercommunal** : le plaidoyer régional et national, **au niveau sous régional** : la diffusion à l'échelle internationale des bonnes pratiques.

**Durabilité de l'action** : L'action sera assurée par deux types d'acteurs locaux : **les communes et les plateformes d'acteurs économiques** choisis pour promouvoir les produits forestiers non ligneux et créer le label W.

Les communes de l'Alibori ont l'autonomie institutionnelle, technique et financière. Elles disposent d'un budget de fonctionnement et d'investissement pour agir. Les recettes communales ont des origines variées et seront améliorées par l'action qui envisage un protocole avec les services des impôts. Les budgets communaux financent depuis plusieurs années le fonctionnement des instances de concertation qui participent à l'élaboration des Plans de Développement Communaux, des budgets et des plans annuels d'investissement. Elles ont par ailleurs mutualisé leurs ressources au sein de l'APIDA (organes de gouvernance, outils techniques, budget alimenté par les cotisations des communes et d'un fonds d'investissement publics). En ce sens, les **coûts de structure seront maîtrisés dès le démarrage, les ressources humaines en place seront renforcées et responsabilisées dans une perspective de rentabilité future et d'adaptation de l'offre de service à la demande des parties prenantes. Les communes seront renforcées** sur les aspects financiers et économiques, institutionnels, socio-culturels, environnementaux **pour assurer la coordination des actions sur leur territoire**